

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 27 avril 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

Votants : 09

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, AINOZ Jean-Louis, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian.

Date de la convocation : 17/04/2026

Excusé : RAMBAUD Christophe pouvoir à Benjamin GARDET

Absents : BAIZET Jérémy, LAGOZNY Romane

Secrétaire : SMILEVITCH Sophie Anne

Délibération 2026-04D03 – Agrandissement de la garderie de Crest-Voland – avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-11D4-1 du 26 novembre 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet M'ARCHITECTE pour l'extension de la garderie de Crest-Voland avec création de locaux administratifs pour les remontées mécaniques, pour un montant de 115 000 € H.T.,

Vu l'avenant n°1 au marché de maître d'œuvre en date du 1^{er} décembre 2023 modifiant le projet, en supprimant la création de locaux administratifs pour les remontées mécaniques, soit un montant de – 29 000 € H.T.,

Vu l'avenant n°2 au marché de maître d'œuvre en date du 18 juillet 2024, portant sur la modification du RIB du cabinet M'Architecte,

Vu l'avenant n°3 au marché de maître d'œuvre en date du 6 septembre 2024, portant sur la modification du RIB du bureau Plantier,

Vu l'avenant n°4 au marché de maître d'œuvre en date du 04 novembre 2025, relatif à l'augmentation du marché de 4 050.00 € HT et le portant à 90 050.00 € HT.

Vu l'avenant n°5 au marché de maître d'œuvre en date du 12 février 2026, relatif à l'augmentation du marché de 2 308.00 € HT et le portant à 92 358 € HT.

Considérant que suite à une irrégularité sur le montant total du marché de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de régulariser la situation et de prendre en considération dans le montant total, les missions d'esquisses complémentaires réalisées et mandatées en 2021 et en 2022 pour un montant total de 8 400 € HT se décomposant ainsi :

- M'Architecte : 2 960 € + 3 256 € = 6 216 €
- Plantier : 440 € + 484 € = 924 €
- Beter Cachat : 600 € + 660 € = 1 260 €

Par conséquent, il convient de passer un avenant n°6 pour un montant de 8 400 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre portant le marché total à 100 758 € HT.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toute pièce nécessaire son exécution.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Benjamin GARDET

